



Bruxelles, le 18 Avril 2021  
Communiqué de presse

**70<sup>e</sup> ANNIVERSAIRE DU TRAITÉ DE PARIS**  
**Reprenons l'essence de son message pour construire notre Europe de demain**

Le traité de Paris a été signé il y a soixante-dix ans, le 18 avril 1951. Ce document historique, en créant la Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA), a jeté les bases essentielles du plus grand projet d'intégration des peuples et des nations de l'histoire européenne, faisant de l'Europe l'une des régions les plus pacifiques, les plus prospères, les plus stables et les plus avancées du monde.

Le 70<sup>e</sup> anniversaire du Traité de Paris nous rappelle les objectifs initiaux de l'intégration européenne et les réalisations que l'idée d'une Europe unie a apportées à notre continent au cours des sept dernières décennies. « *Le Traité de Paris est à la fois un héritage et un mandat et en conséquence il nous oblige à développer davantage le processus d'intégration européenne. Par conséquent, nous devons nous demander ce que sont "le charbon et l'acier" de notre époque* », déclare Sandro GOZI, président de l'UEF et eurodéputé. « *Quels sont les problèmes que nous devons affronter aujourd'hui, unis en tant qu'Européens ? Ce devrait être la première question discutée avec les citoyens lors de la Conférence sur l'avenir de l'Europe* », souligne le président de l'UEF, Sandro GOZI.

Aujourd'hui, les Européens bénéficient du niveau de vie le plus élevé qu'ils aient jamais atteint. Cependant, malgré toutes les réalisations et les avantages obtenus depuis 1951, la survie du projet européen est aujourd'hui en jeu. Un certain nombre de problèmes graves, tels que la crise sanitaire actuelle due à la pandémie mondiale Covid-19, de même que les difficultés qui en résultent auxquelles sont confrontées les économies des États européens, la montée du populisme, le Brexit et l'immigration massive, ont amené l'UE à connaître la plus grave crise de légitimité de son existence.

Comme l'a montré la décision prise en juillet concernant « l'UE de la nouvelle génération », l'UE ne sera véritablement capable de surmonter les crises actuelles et futures qu'en étant plus unie dans la solidarité, dans le partage des valeurs démocratiques et de l'État de droit sur lesquels son projet est fondé. Dans le cadre de la Conférence sur l'avenir de l'Europe, l'UEF appelle fermement les représentants politiques de l'UE à retrouver le courage qu'ont eu en 1951 les Pères et Mères fondateurs et à amener l'UE à une plus grande unité : une Europe souveraine et démocratique, fédérale.

*« La pandémie nous a montré une opportunité : plus de solidarité, la perspective d'une Union de la santé, la volonté commune de parvenir à la neutralité climatique, comme l'exigent les citoyens européens, une transition numérique équitable. De cet héritage du Traité de Paris faisons une réalité pour le présent et pour l'avenir de notre continent en transformant cette opportunité en une réalité. Mettons en œuvre l'objectif d'une Europe fédérale déjà fixé par la CECA. Discutons-en lors de la Conférence sur l'avenir de l'Europe ! »* conclut Sandro GOZI.

**Information de base**

Le traité de Paris de 1951 a institué la Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA), par laquelle six États (France, Italie, Allemagne de l'Ouest, Belgique, Luxembourg et Pays-Bas) ont mis en commun la production de charbon et d'acier, indispensable au redressement industriel et condition préalable à un éventuel réarmement. De cette façon, la guerre entre eux devenait non seulement moralement impensable, mais surtout matériellement impossible. Le traité a créé une « Haute Autorité » ayant le pouvoir de prendre des décisions autonomes dans le secteur de l'acier. Le traité prévoyait également une Assemblée parlementaire, un Conseil des ministres, une Cour de justice et un Comité consultatif.